

### **Aide au transport**

Dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion voté en session du Conseil général le 3 février 2006

#### **Objet :**

Offrir des bons de transport pour un trajet de train ou d'autocar dans les lignes desservies par les transporteurs de l'Oise.

#### **Bénéficiaires :**

L'aide est accordée aux bénéficiaires du RMI sur demande de leur référent auprès de la Maison de la Solidarité et des Familles (M.S.F.), en fonction des besoins du parcours d'insertion.

Pour un renouvellement, l'utilisation du 1er bon doit être justifiée au référent..

#### **Montant attribué :**

Cette aide financière, sous forme de bon de transport, correspond au montant réel du coût du transport.

Elle ne peut dépasser une utilisation au delà de 6 mois.

#### **Service instructeur :**

Tous les référents RMI peuvent instruire la demande auprès des cadres de M.S.F. qui sont les seuls habilités à délivrer les bons de transport.

Informations complémentaires au 03 44 06 66 12 E mail: [gilles.petitbon@cg60.fr](mailto:gilles.petitbon@cg60.fr)

#### **Documents à fournir :**

Demande selon le formulaire du Département disponible dans les Maisons de la Solidarité et des Familles.

#### **Modalités de paiement :**

Bon de transport nominatif délivré au bénéficiaire final, à échanger contre un billet de transport dans une gare S.N.C.F. ou à présenter au chauffeur de car.

#### **+ d'info :**

Délégation Départementale à la Solidarité  
Direction de l'Action Sociale et de l'Insertion  
Tel : 03.44.06.65.62  
[www.oise.fr](http://www.oise.fr)